

## EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 NOVEMBRE 2023

NOMBRE :

- de Conseillers en exercice 27
- de présents 23
- de votants 26

L'an deux mil vingt trois

Le vingt-sept novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de MAING

Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après  
convocation légale,

Sous la présidence de M. BAUDRIN Philippe, Maire

### OBJET

#### DROIT DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC - INSTALLATION D'UNE PIZZERIA

Etaient présents : P. BAUDRIN D. RAMEZ C. COLLET  
G. COLLET MP. THUILLET C. DESROUSSEAU H. LEDOUX  
JM. DELANNOY B. MERESSE V. PORQUET C. MERCIER  
L. BLONDEAU A. DEVEMY S. SPOTO C. GRAND S. PIROTTE  
C. RIFF I. PLOUVIER JC. REZIGA G. MONTAY  
B. LE MIGNENT F. COQUELET H. DUMOULIN

Le Maire certifie que le compte-  
rendu de cette délibération a été  
affiché à la porte de la mairie le  
29/11/2023

Etaient excusés : A. AIT BAH A. MALABOEUF L. PHILIPPE  
S. GLINEUR

Et que la convocation du Conseil  
avait été faite le 21/11/2023

Procurations respectives à : D. RAMEZ P. BAUDRIN  
C. COLLET

Un scrutin a eu lieu, Corinne COLLET a été nommée  
pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire indique qu'il a consenti une autorisation d'occupation du domaine public à titre gratuit à la  
S.A.R.L. PIZZA SAN REMO pour la période de juin 2007.

Il propose au Conseil Municipal d'instaurer un droit de place trimestriel à compter de juillet 2007 et  
propose de le fixer à 20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Fixe le montant du droit de place trimestriel de la S.A.R.L. PIZZA SAN REMO à 40,00 € (38,20 € en  
2023) à compter du 1er janvier 2024, payable trimestriellement par avance, en application de l'article  
L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les droits de place seront perçus par avance entre les mains de SGC de Valenciennes, à Monsieur le  
Percepteur de VALENCIENNES, sur émission d'un titre de recettes imputé à l'article 70321 du budget  
communal.

**Vote : à l'unanimité**

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 04 décembre 2023

la Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

